

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION D'UN
COLLECTEUR, NEGOCIANT, COURTIER DE DECHETS DANGEREUX EN REGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

Cette attestation doit être remplie par l'assureur. Les champs en gris doivent être complétés avec les informations demandés [en gras entre les crochets]. Le texte en rouge ne doit être complété/coché que s'il est d'application. Le texte en vert présente un choix.

.....[Nom de la compagnie d'assurance], établie à
.....[adresse de la compagnie d'assurance] certifie

.....[Nom et adresse de l'assuré] comme preneur d'assurance

et

.....
[Nom et adresse des sociétés co-assurées] comme sociétés co-assurées

1. qu'elle couvre / est prête à couvrir la responsabilité civile extra-contractuelle qui pourrait lui incomber à raison de dommages causés à des tiers, au cours de l'exercice de ses activités. en sa qualité de collecteur, négociant et courtier de déchets dangereux. Cette garantie est acquise dans les limites des dispositions de la police [Numéro de la police] jusqu'à concurrence des montants et après l'application des franchises mentionnées sous 7) ;
2. que comme tiers seront aussi considérées les personnes physiques ou morales autre que les assurés, qui participent aux travaux ;
3. que les limites et dispositions de la police contiennent une / ne contiennent pas de clause portant exclusion des dommages causés par la présence ou la dispersion d'amiante, de fibres d'amiante ou de produits contenant de l'amiante ou une exclusion similaire ;
4. ☐ que la responsabilité civile extra-contractuelle du preneur d'assurance du fait des sous-traitants auxquels il pourrait faire appel pour l'exercice des activités assurées est couverte, à l'exclusion de la responsabilité personnelle des sous-traitants ;
5. que la police prend cours ou a pris cours le / / et se termine le / / avec prolongation tacite par périodes successives de [à compléter] ;
6. ☐ obligatoire si l'assurance est une assurance prise à l'étranger : qu'aucune nullité, exception ou déchéance ne sera opposée aux tiers lésés (conformément à la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs, applicable aux assureurs belges) ;
7. que les montants par sinistre assurés sont au minimum de : [montant à compléter], sachant que :
 - un minimum de 2.500.000,00 EUR par sinistre est exigé pour le dommage consécutif à la collecte de déchets dangereux*

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



- un minimum de 250.000 EUR par sinistre est exigé pour le dommage impliquant des déchets dangereux pour lesquels il existe un système de reprise dans le cadre du régime de responsabilité élargie des producteurs de produits conformément aux dispositions de l'article 26 de [l'ordonnance déchets](#)

Lorsque les moyens de transport utilisés ont une capacité de chargement inférieure à 3,5 tonnes, la hauteur de la couverture, est réduite de moitié.

Bruxelles Environnement peut accorder une dérogation à la hauteur de la couverture exigée si le collecteur, négociant, courtier est spécialisée dans une catégorie de déchets.

avec une franchise, pour les dommages matériels et immatériels, de **[à préciser, maximum 25.000,00 EUR]**

8. que le contrat d'assurance couvre au minimum les dommages suivants :
- les dommages corporels y compris le décès et les dommages immatériels consécutifs ;
 - la perte ou le dommage à un bien, y compris les dommages immatériels consécutifs;
 - la perte de revenus découlant directement d'un intérêt économique dans l'utilisation de l'environnement, suite à une atteinte à l'environnement, compte-tenu des économies et des frais et qui sont la conséquence d'une atteinte à l'environnement en question ;
 - les frais des mesures de restauration de l'environnement affecté, limités aux frais effectivement engagés ou qui seront engagés;
 - les frais de sauvetage visés à l'article 106 de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances.
9. que les informations reprises sur la présente attestation d'assurance sont conformes aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance mentionné

Date : / /

Lieu de la signature :

Signature de l'assureur

Nom du signataire :

Fonction du signataire :